

## AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE TIR**  
représentée par son président, Monsieur Philippe CROCHARD  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 784 354 409 00046

### **PREAMBULE :**

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

### **ARTICLE 1 : Objectifs particuliers**

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

### **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

### **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 1 512 193 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 605 119 €, le solde restant s'élève à 907 074 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

---

<sup>1</sup> –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **67 721 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **300 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **1 812 193 €**

Au total, le soutien financier du m

**ARTICLE 4 :**

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE TIR

LE DIRECTEUR DES SPORTS DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE TIR

Le directeur des sports  
Thierry MOSIMANN

~~LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET COMPTABLE MINISTERIEL~~

WISE LE 04/09/2015 DANS CHORUS PAR LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 2101286030

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2013		2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en supportant une attention particulière aux publics prioritaires	164564	171408	164564	166000	168000	170000	168000	170000	172000	172000
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de licences et d'ATP	164564	171408	164564	166000	168000	170000	168000	170000	172000	172000
	16311 (9,91%)	17000 (10,24%)	16311 (9,91%)	17000 (10,24%)	18000 (10,71%)	19000 (11,18%)	18000 (10,71%)	19000 (11,18%)	20000 (11,63%)	20000 (11,63%)
Nombre et taux de licences féminines		(%)		(%)		(%)		(%)		(%)
	12152 (7,36%)	13725 (8,27%)	11712 (6,83%)	13725 (8,27%)	180	190	180	190	200	200
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	161	172	161	170	170	180	170	180	190	190
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	72,29	75,0 %	72,29	75,0 %	75,0 %	75,0 %	75,0 %	75,0 %	75,0 %	75,0 %
Contourner le rang de la France parmi les grandes nations sportives	0	5	0	5	5	4	5	6	6	4
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs										
Taux de suivi médical complet - SHN										
	58,78%	100%	58,78%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs										
	82,89%	100%	82,89%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Letres de missions signées dans CTS-Web	23 (89,46%)	26 (100%)	23 (89,46%)	26 (100%)	26 (100%)	26 (100%)	26 (100%)	26 (100%)	26 (100%)	26 (100%)
Nombre et taux de lettres de missions signées	23 (89,46%)	26 (100%)	23 (89,46%)	26 (100%)	26 (100%)	26 (100%)	26 (100%)	26 (100%)	26 (100%)	26 (100%)

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1		N+2	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Augmenter l'activité de la formation: (Pérenniser les emplois existants, le dispositif de formation des cadres bénévoles et des arbitres)	882	900	987	900	950	1000	1050	1050	1050	1050
Promouvoir le dispositif "cibles couleurs" des écoles de tir	4350	4500	4533	4500	4650	4800	5000	5000	5000	5000
Promouvoir le dispositif "cibles couleurs" au public féminin	910	1040	946	1040	1170	1300	1430	1430	1430	1430
Augmenter la compétitivité de nos équipes olympiques dans les compétitions de référence (Championnats du Monde, Championnat d'Europe et Jeux Olympiques)	2714	2010	4014	2010	3015	2212	3217	3217	3217	3217
Augmenter la compétitivité de nos équipes olympiques dans les compétitions de référence (Championnats du Monde, Championnat d'Europe et Jeux Olympiques)	4	10	8	10	3	5	3	3	3	3
Structurer le PES. Préparer le renouvellement de l'équipe (PEP)	CF : 392,75, CG : 575, PF : 367, PG : 556,5	CF:390,75,CG:582,5,PF:370,5,PG:560,75	CF:409,CG:602,2,PF:365,PG:557,25	CF:390,75,CG:582,5,PF:370,5,PG:560,75	CG:582,75,PF:370,75,PG:560,75	CG:583,PF:371,PG:560,75	CG:583,25,PF:371,25,PG:560,75	CG:583,25,PF:371,25,PG:560,75	CG:583,25,PF:371,25,PG:560,75	CG:583,25,PF:371,25,PG:560,75
Développer le tir comme facteur de santé à destination des seniors	non créé	500	non créé	500	600	700	800	800	800	800
Renforcer et améliorer les compétences de l'encadrement technique	146	200	192	200	250	300	350	350	350	350

Phc  
M

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. Métrés
	Budget	Dépense	Accords	
<b>Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver le santé des sportifs</b>	134 000 €	107 000 €	71 872 €	62 128 €
Action 3	134 000 €	107 000 €	71 872 €	62 128 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	54 000 €	47 000 €	38 872 €	15 128 €
Accompagnement sanitaire préventif	80 000 €	60 000 €	33 000 €	47 000 €
<b>Renforcer et améliorer les compétences de l'encadrement technique</b>	214 721 €	142 721 €	97 721 €	117 000 €
Action 1	107 000 €	65 000 €	20 000 €	87 000 €
Structuration fédérale	107 000 €	65 000 €	20 000 €	87 000 €
Action 2	107 721 €	77 721 €	77 721 €	30 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (CTS)	67 721 €	67 721 €	67 721 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	40 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
<b>Promouvoir le dispositif "cibles couleurs" des écoles de tir</b>	25 000 €	13 000 €	13 000 €	12 000 €
Action 1	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Action 4	15 000 €	8 000 €	8 000 €	7 000 €
Formations fédérales	15 000 €	8 000 €	8 000 €	7 000 €
<b>Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires</b>	81 000 €	44 000 €	25 500 €	55 500 €
Action 1	81 000 €	44 000 €	25 500 €	55 500 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	15 000 €	8 000 €	7 000 €	8 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	40 000 €	20 000 €	15 500 €	24 500 €
Structuration fédérale	26 000 €	16 000 €	3 000 €	23 000 €
<b>Développer le tir comme facteur de santé à destination des seniors</b>	25 000 €	12 000 €	0 €	25 000 €
Action 1	25 000 €	12 000 €	0 €	25 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	25 000 €	12 000 €	0 €	25 000 €
<b>Promouvoir le dispositif "cibles couleurs" au public féminin</b>	30 000 €	18 000 €	15 500 €	14 500 €
Action 1	15 000 €	10 000 €	7 500 €	7 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	15 000 €	10 000 €	7 500 €	7 500 €
Action 4	15 000 €	8 000 €	8 000 €	7 000 €
Formations fédérales	15 000 €	8 000 €	8 000 €	7 000 €
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>	335 000 €	328 000 €	300 000 €	35 000 €
Action 2	335 000 €	328 000 €	300 000 €	35 000 €
Aides personnalisées (AP)	300 000 €	300 000 €	300 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	35 000 €	28 000 €	0 €	35 000 €
<b>Augmenter la compétitivité de nos équipes olympiques dans les compétitions de référence (Championnats du Monde, Championnat d'Europe et Jeux Olympiques)</b>	1 130 000 €	1 021 000 €	880 600 €	309 400 €
Action 2	1 130 000 €	1 021 000 €	880 600 €	309 400 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 080 000 €	984 000 €	805 600 €	254 400 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	130 000 €	117 000 €	75 000 €	55 000 €
<b>Augmenter la compétitivité de nos équipes olympiques dans les compétitions de référence (Championnats du Monde, Championnat d'Europe et Jeux Olympiques)</b>	300 000 €	271 000 €	175 000 €	125 000 €
Action 2	300 000 €	271 000 €	175 000 €	125 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	300 000 €	271 000 €	175 000 €	125 000 €
<b>Structurer le PES, Préparer le renouvellement de l'éthos (PER)</b>	432 000 €	337 000 €	204 000 €	228 000 €
Action 2	432 000 €	337 000 €	204 000 €	228 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	432 000 €	337 000 €	204 000 €	228 000 €
<b>Augmenter l'activité de la formation (Préparer les emplois existants, le dispositif de formation des cadres bénévoles et des arbitres)</b>	90 000 €	60 000 €	29 000 €	61 000 €
Action 4	90 000 €	60 000 €	29 000 €	61 000 €
Professionnalisation de l'activité	90 000 €	60 000 €	29 000 €	61 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 856 721 €</b>	<b>2 353 721 €</b>	<b>1 812 193 €</b>	<b>1 044 528 €</b>

300 000 €  
1 512 193 €  
67 721 €  
1 444 472 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :  
Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :  
Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :  
- cat 61A (indemnités des CTS)  
- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

m  
phe

## Annexe 3 - indemnités de sujétions des cadres techniques

MINISTÈRE CHARGE DES SPORTS

## CONVENTION D'OBJECTIFS

FF TIR

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 67 721 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
MULLER Gilles	DTN	X		7 729 €	
ABIHSSIRA David	EN	X		4 726 €	
BESSY Pascal	EN	X		4 726 €	
CARRATU Hervé	EN	X		4 726 €	
CATALA Jean-Pierre	EN	X		4 726 €	
HEYERE Philippe	EN	X		4 726 €	
LASSALLE Maxime	EN	X		4 726 €	
MILLIERE Pierre-Jean	EN	X		4 726 €	
VILLER Eric	EN	X		4 726 €	
ALLIAUME Stéphane	CMN		X	945 €	
BELLENOUE ex-MENNEZEIN Valérie	CMN		X	945 €	
RAYBAUT Jean-François	CMN		X	945 €	

TOTAL 48 372 €

+ charges correspondantes 19 349 €

Total de la subvention 67 721 €

PKZ  
M

ANNEXE 3



Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

**FEDERATION FRANCAISE DE TIR**  
**38 RUE BRUNEL**  
**75017 PARIS**

Banque : **BNP Paribas**  
 Devise de tenue de compte : **EUR (EURO)**  
 Type de compte : **Compte chèque**

IBAN<sup>(1)</sup> : **FR76 3000 4008 0400 0102 1901 036**

BIC<sup>(2)</sup> : **BNPA FR PP XXX**

RIB <sup>(3)</sup> :	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
	<b>30004</b>	<b>00804</b>	<b>00010219010</b>	<b>36</b>	<b>GROUPE PARIS CHPS ELYSEES</b>

<sup>(1)</sup> International Bank Account Number

<sup>(2)</sup> Bank Identifier Code

<sup>(3)</sup> Relevé d'identité Bancaire

